

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU 27 SEPTEMBRE 2016 – 17h**

Étaient présents : Mesdames : Brigitte Alias, Nelly Costa, Christiane Navard.

Messieurs : Roland Bascoul, Pascal Belles, Daniel Bonano, Henri Fabre, Jean-marc Giammarinaro, Michel Gil, Henri Moczulski. Didier Pérez, Joseph Smolinski.

Étaient absents : Sylvie Fanti, Hélène Petergac,

Secrétaire de séance : Christiane Navard.

Mr le Maire expose le nouvel aménagement des horaires journaliers de travail du personnel technique ; cela afin d'assurer une meilleure répartition du temps de travail les **après-midi travaillés**.

Ces dispositions annulent les propositions de la Commission du Personnel validées en séance de Conseil du 8 Septembre 2016 concernant les horaires des agents techniques.

Mr le Maire informe de la situation du personnel technique. Il présente au conseil les **plannings horaire de travail hebdomadaire** (horaires d'hiver) applicables le 1er Octobre 2016.

Descriptif en substance :

● **1 agent** 26/h travail hebdomadaire bénéficie d'un mi-temps thérapeutique. Sa durée de travail passera à **20h** hebdomadaires.

Horaires journaliers : 8h-12h semaine 1

13h -17h semaine 2

● **-2 agents 20h**/hebdomadaire :

Horaires journaliers : 8h-12h semaine 1

13h -17h semaine 2

chaque agent alternera les semaines

● **- 1 agent 25h** / hebdomadaire :

Horaires journaliers : 8h-12H + 5h sur deux après-midi

● **- 1 agent 35h**/hebdomadaire

Horaires journaliers : 8h-11h

13h-17h

Le conseil municipal après débat, approuve à l'unanimité des présents la nouvelle organisation.

Autres directives

Un agent sera embauché 2 mois pour pallier à l'absence de personnel technique en congé maladie, cela pour absorber les travaux qui n'ont pu être réalisés. Notamment l'entretien du cimetière effectué régulièrement doit faire l'objet d'attention à l'approche de Toussaint.

Le recrutement s'effectuera par **voie d'affichage à partir de critères retenus pour le poste.**

Une fiche de recrutement précisant le CV et la motivation sera remise et servie par les candidats intéressés

Validé par le Conseil

Points divers abordés

Les Éclaireurs de France : sollicitent la réservation d'une salle municipale de 60m² 1 fois par mois, en contrepartie de réalisation de travaux de nettoyage et de rénovation dans la commune.

Approuvé par le Conseil

Stade : la commission des terrains et installations sportives a avalisé l'accès possible des joueurs sur le terrain. Toutefois des problèmes techniques de sécurité doivent être résolus au niveau du dispositif de protection – grillage, main courante- pour obtenir l'homologation définitive.

Un dispositif provisoire de barrières sera installé avant le déroulement du premier match dimanche 2 octobre.

Gestion informatisée administrative du cimetière société ARG.

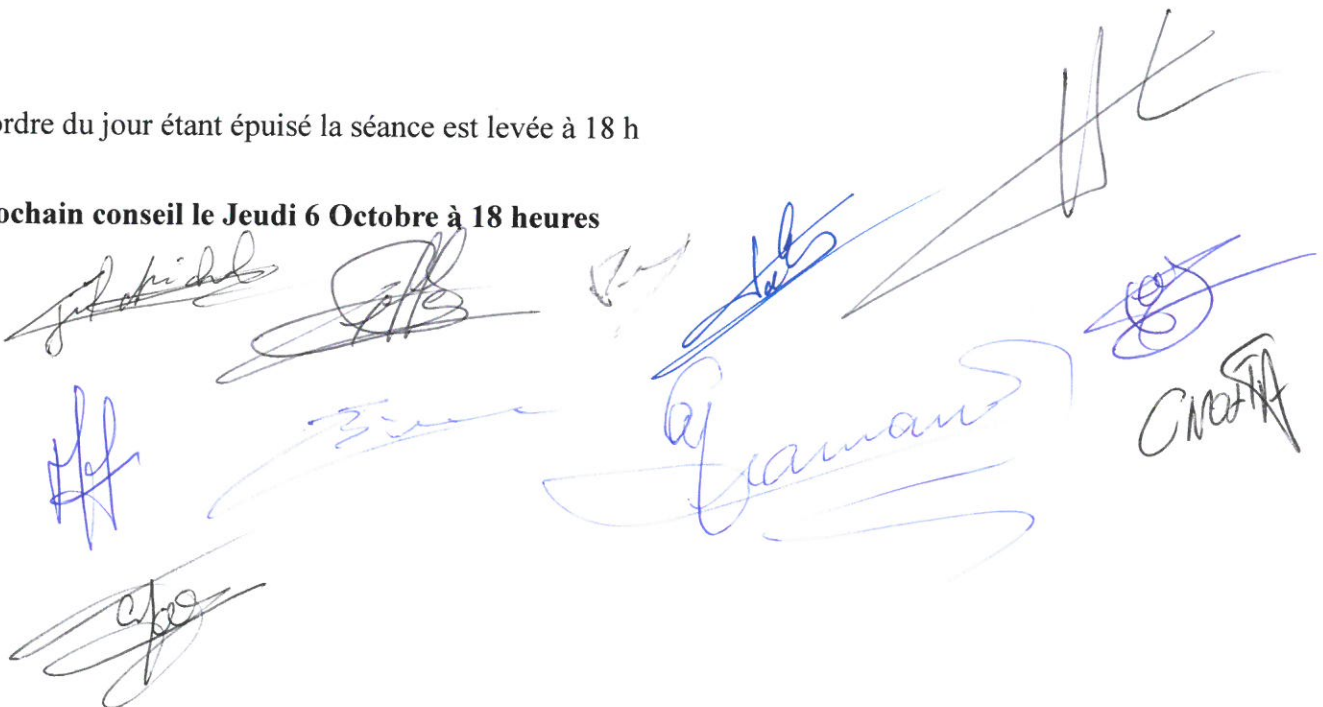
Le conseil approuve la mise en place du logiciel de 981€. Ainsi que le contrat de service annuel de 348€/an

Maison Funéraire des Hauts Cantons

Frais d'obsèques de personnes indigentes : La commune est tenue de prendre en charge les frais liés aux obsèques de Mr Michaël Ricaud, déclaré décédé sur le territoire communal. Le montant des frais est de 1890€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h

Prochain conseil le Jeudi 6 Octobre à 18 heures



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Gaman' and 'Cristina'.